



## FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS N° 2

AVIS N° 23\_1209

---

**A Marseille, le 14 juin 2023**

Direction de l' Architecture, Valorisation des Équipements et de leurs Usages

Adresse du profil acheteur : [marchespublics.mairie-marseille.fr](https://marchespublics.mairie-marseille.fr)

**Travaux de mise en sécurité provisoire de l'église des Carmes – Place des Grands Carmes 13002 Marseille  
3 lots**

---

**Question 2 posée le 14 juin 2023 :**

Bonjour, Doit-on prévoir les frais de voirie selon l'article 2.2.4 de la DPGF, compte-tenu du classement ISMH de l'église et du projet mené par la ville de MARSEILLE ? Merci pour votre retour, cordialement

**Réponse 2 :**

Bien que que l'opération soit menée par la ville de Marseille et que les façades et les toitures de l'église sont inscrites à l'ISMH, nous vous confirmons que les frais de voirie sont à chiffrer selon l'article 2.2.4 de la DPGF.